

**Réponse de la Municipalité**

**à l'interpellation de Monsieur Benoît Gaillard  
déposée le 26 février 2013**

*« Difficulté d'ALPIQ : quelles conséquences pour la Ville de Lausanne et ses Services industriels »*

**Rappel de l'interpellation**

« La société ALPIQ est active dans la production, le transport et la commercialisation d'énergie. Fondée en 2009, elle est issue du rapprochement entre Atel et EOS; le groupe français EDF détient quant à lui 25% du capital. La Ville de Lausanne est indirectement actionnaire, puisqu'elle possède, quant à elle, 20.06% du capital d'EOS, actionnaire à hauteur de 31.38% actuellement. La situation d'ALPIQ a déjà occupé souvent le Conseil communal, notamment le 8 novembre 2011, lorsque ce même Conseil a accepté une résolution demandant une information de la Municipalité, à laquelle celle-ci a répondu le 3 septembre 2012.

ALPIQ connaît actuellement d'importantes difficultés. Si les chiffres définitifs pour 2012 ne sont pas encore connus, l'année 2011 a vu le chiffre d'affaire stagner et le résultat diminuer fortement, avec un bénéfice consolidé de 258 millions de francs, qui n'a pas empêché l'exercice de se clore sur une perte de 1.3 milliard de francs en raison de corrections de valeur et amortissements extraordinaires. En comparaison, l'exercice 2010 s'était conclu sur un bénéfice de 645 millions. Pour 2012, ALPIQ prévoit de nouvelles corrections de valeur importantes et donc un résultat net encore une fois négatif.

Déterminer les causes de cette diminution importante ne nous appartient pas. Des investissements mal ciblés, notamment à l'étranger, semblent avoir participé au phénomène. Avant même le bouclage de l'exercice 2011, ALPIQ avait annoncé un plan de restructuration et d'augmentation de la productivité. En complément de ces projets, des discussions sont actuellement en cours, à en croire les médias spécialisés, en vue d'une augmentation du capital. Cette solution n'aurait apparemment pas la faveur des actionnaires principaux.

- Quel est l'impact de la situation d'ALPIQ sur celle d'EOS et donc de la Ville comme actionnaire de cette dernière ?
- Les 40 postes dont la suppression avait été annoncée à Lausanne ont-ils été supprimés et de nouveaux plans de suppression existent-ils ?
- EOS comme actionnaire direct et la Ville comme actionnaire indirect ont-ils une position sur une éventuelle recapitalisation et comptent-ils s'y associer ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses. »

**Préambule**

La Municipalité rappelle que M. Pidoux, directeur des SiL, siège au Conseil d'administration d'Alpiq en tant que représentant d'EOS Holding (EOSH). C'est au Conseil d'administration d'EOSH, qu'il siège comme représentant de la Ville de Lausanne, de même que M. Brélaz, Syndic.

Un administrateur représente un ou des actionnaires, tout en conservant son indépendance puisqu'il doit également agir dans le sens des intérêts de la société qu'il administre. Par ailleurs, il est tenu au secret des affaires pour tout ce qui se traite au sein du Conseil d'administration.

La présente réponse ne porte que sur la position de principe de la Municipalité de Lausanne concernant les affaires d'EOS Holding, et non sur les décisions de cette dernière, et rappelle quelques éléments publics concernant la situation d'Alpiq.

### **Résultats d'Alpiq**

Alpiq a annoncé ses résultats 2012 par communiqué de presse le 12 mars 2013. Le chiffre d'affaires s'est monté à 14,7 milliards de francs. Malgré un résultat opérationnel positif de 220 millions de francs, l'exercice se solde par une perte de 1,086 milliards, du fait de corrections négatives de valeur et des provisions pour un total de 1,306 milliards de francs.

Pour le premier trimestre 2013, Alpiq annonce un bénéfice consolidé de 65 millions de francs, en progression par rapport à la même période de l'année précédente (45 millions de francs). La société relève également qu'elle a réduit son endettement à 3,5 milliards de francs, soit une diminution d'environ 500 millions de francs sur les trois premiers mois de l'année, principalement grâce aux apports provenant des désinvestissements (vente de la participation dans Romande Energie Holding SA, vente de la participation dans Repower SA, règlement d'une première partie du prix d'achat dans le cadre du transfert du réseau à Swissgrid).

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 :** *Quel est l'impact de la situation d'ALPIQ sur celle d'EOS et donc de la Ville comme actionnaire de cette dernière ?*

La situation d'Alpiq a déjà impliqué des corrections de valeur importantes en 2011 pour ses actionnaires. EOSH a comptabilisé une correction de valeur (« impairment ») de 484,7 millions de francs en 2011. Pour l'exercice 2012, EOSH enregistre une nouvelle correction de valeur de 892 millions de francs.

En 2011, suite à ces « impairments » en cascade, la Municipalité a réduit la valeur au bilan de sa participation dans EOSH de 600 millions à 300 millions de francs<sup>1</sup>. Dans son évaluation de cette société, la Municipalité a tenu compte du principe général en matière de normes comptables qui prohibe toute surévaluation d'un actif. En prenant en compte la valeur substantielle d'EOSH (capitaux propres), la participation au bilan pour l'exercice 2012 a donc été maintenue, par continuité, à 300 millions de francs. Elle ne sera modifiée que si la valeur substantielle d'EOSH impliquait une valeur inférieure à ce montant.

Le dividende pour 2012, approuvé par l'Assemblée générale d'Alpiq le 25 avril 2013, est fixé, comme pour 2011, à 2 francs par action (8,7 francs par action pour le dividende 2010). La part de ce dividende versée à EOSH constitue une des sources du dividende versé par cette dernière à ses propres actionnaires.

Le dividende versé par EOSH à Lausanne en 2012 au titre de l'exercice 2011 s'est monté à 40 millions de francs, un montant conforme aux prévisions, malgré la forte baisse du dividende d'Alpiq. Le dividende d'EOSH pour 2013 au titre de l'exercice 2012 figure au budget de la Ville pour un montant de 34 millions de francs. La Municipalité tient compte de cette pente descendante dans ses prévisions budgétaires.

**Question 2 :** *Les 40 postes dont la suppression avait été annoncée à Lausanne ont-ils été supprimés et de nouveaux plans de suppression existent-ils ?*

La Municipalité n'a pas d'autres informations que celles qu'elle a données dans sa réponse du 3 septembre 2012, mentionnée par l'interpellateur. Il y était indiqué : « Le 21 janvier 2012, Alpiq a

<sup>1</sup> Préavis N° 2012/17 « Comptes 2011 », p. 17, commentaire sur la rubrique « Prêts et participations permanentes » : « Ce poste subit une baisse importante de quelque 311 millions, laquelle résulte essentiellement de la dévaluation des actions de Romande Energie Holding (-5 millions) et EOS Holding (-300 millions) ».

annoncé par communiqué de presse la suppression de 170 postes en Suisse, ce qui devait se traduire par la résiliation de 130 contrats de travail, dont la moitié en 2012 déjà. Le communiqué d'Alpiq précisait que 90 licenciements étaient prévus sur le site d'Olten et 40 licenciements sur celui de Lausanne. Le nombre de licenciements prévu est en partie réduit par la fluctuation naturelle des effectifs ».

Dans son rapport annuel 2012, Alpiq indique les éléments suivants : « En raison des difficultés persistantes sur les marchés, associées aux changements profonds du paysage énergétique en Europe, Alpiq perçoit la nécessité de renforcer son plan de restructuration. L'entreprise se concentrera encore davantage et continuera de simplifier son organisation au fil du processus de désinvestissements. La structure d'entreprise d'Alpiq, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec ses trois domaines opérationnels Production d'énergie (Generation), Commercialisation & Négoce (Commerce & Trading) et Services énergétiques (Energy Services) s'orientera sur la chaîne de création de valeur. Les processus et systèmes seront adaptés en fonction. Alpiq table ainsi sur des économies de coûts annuelles supplémentaires à raison de plus de 100 millions de CHF dès fin 2014 » (pp. 11-12).

En matière de personnel, le rapport annuel relève également que « suite à la mise en œuvre des mesures de restructuration en 2012, ainsi qu'à la fermeture et à la vente d'activités, une baisse de 29% de l'effectif du personnel a été enregistrée par rapport à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2012, l'effectif était de 7'926 collaborateurs » (p. 48). A noter que cette diminution est due, pour sa plus grande part (env. 3'000 personnes), à la cession d'une société sise en Allemagne et active dans le domaine des installations électriques (cf. communiqué du 27 avril 2012 « Alpiq vend le secteur Technique d'alimentation en énergie d'AAT à Vinci Energies »). Au compte de résultat, les charges de personnel sont passées de 968 millions en 2011 à 894 millions de francs en 2012.

**Question 3 :** *EOS comme actionnaire direct et la Ville comme actionnaire indirect ont-ils une position sur une éventuelle recapitalisation et comptent-ils s'y associer ?*

Dans son communiqué de presse du 2 mai 2013, Alpiq indique les éléments suivants à propos des mesures de consolidation du capital : « Comme cela avait été annoncé le 25 avril 2013, les principaux actionnaires suisses d'Alpiq Holding SA (Alpiq) ont signé un prêt hybride pour un montant de 366,5 millions de francs. Suite à cette première étape importante, Alpiq a placé aujourd'hui avec succès un emprunt hybride public d'un volume de 650 millions de francs à 5%. La durée de cet emprunt hybride public est perpétuelle. Toutefois, Alpiq est en droit de procéder à un remboursement anticipé de l'emprunt après 5 années et demie au plus tôt. Les fonds à hauteur de l'016,5 millions de francs au total provenant du prêt hybride des actionnaires et de l'emprunt hybride public confèrent à Alpiq une flexibilité financière supplémentaire et renforce sa structure de bilan ».

EOSH participe au prêt hybride des actionnaires à hauteur de 242 millions de francs. La Municipalité a soutenu la participation d'EOSH à cette opération, qui ne nécessite pas d'investissement direct de la part de Lausanne, mais réduit les retours attendus de la part d'EOSH.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 8 mai 2013.*

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter